

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 mai, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame NIANG Kiné ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique.
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Monsieur DEPARETERE Marcel donne procuration à Monsieur LHOSTE Laurent.
Monsieur GAUDICHON Eric donne procuration à Monsieur BANSE Hervé.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-049 : AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2024 – LOTISSEMENT

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n° 2025-022 du 24 mars 2025 votant la reprise anticipée du résultat 2024 du budget annexe lotissement ;
Vu le rapport de présentation des comptes administratifs 2024.
Considérant que les résultats de l'exercice 2024 sont :

Recettes de l'exercice	(a)	0,00	(c)	0,00
Dépenses de l'exercice	(b)	0,00	(d)	0,00

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
CA 2024			
Résultat antérieur	(60 942,55)	Résultat antérieur	13 948,85
Résultat de l'exercice (a-b)	0,00	Résultat de l'exercice (c-d)	0,00
RESULTAT DEFINITIF	(60 942,55)	RESULTAT DEFINITIF	13 948,85
RESULTAT GLOBAL	(46 993,70)		
2025			
Déficit (D001)	(60 942,55)	Excédent (R002)	13 948,85

Après présentation des éléments.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **AFFECTE** au compte D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 60.942,55 € ;
- **AFFECTE** au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 13.948,85 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le 12 mai 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET